



N'entrera pas au Feu une personne ayant prié avant le lever du soleil et avant son coucher

Abû Zuhayr `Umârah ibn Ru'aybah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « N'entrera pas au Feu une personne ayant prié avant le lever du soleil et avant son coucher. » Jarîr ibn `Abdillah al-Bajalî (qu'Allah l'agrée) relate : « Nous étions avec le Prophète (sur lui la paix et le salut), qui regardait la pleine lune et dit : "certes, vous allez voir votre Seigneur comme vous voyez cette lune, sans vous bousculer pour le voir. Ainsi, si vous pouvez ne pas rater de prier avant le lever du soleil et avant son coucher, faites-le ! " » Et dans une autre version : « Il regarda la lune, la nuit du quatorze. »

[Authentique dans ses deux versions] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

« N'entrera pas au Feu [...] » ni temporairement pour y être puni, ni définitivement. « une personne ayant prié avant le lever du soleil et avant son coucher. » : qui a accompli les prières de l'aube et de l'après-midi de manière assidue. En effet, l'aube est un moment où l'on dort et où le sommeil est agréable et la prière de l'après-midi correspond au moment où l'individu vaque aux occupations de la journée, au commerce et se prépare pour le dîner. [accomplir la prière à ces deux moments], c'est une preuve que l'âme est exempte de toute paresse et aime l'adoration. Bien sûr, cela implique qu'il fasse les autres prières obligatoires, car s'il est assidu à ces deux prières, il le sera d'autant plus aux autres. Également, il est plus à même de ne commettre ni péché majeur, ni péché mineur et de se repentir au cas où cela arriverait. Les péchés mineurs qu'il accomplit et qui sont entre lui et Allah sont effacés ; ainsi, il n'entrera pas en Enfer, et Allah est plus Savant. Jarîr ibn 'Abdillah al-Bajalî (qu'Allah l'agrée) relate qu'ils étaient avec le Prophète (sur lui la paix et le salut), qui regarda la pleine lune (la nuit du quatorze) et dit : « Certes, vous allez voir votre Seigneur comme vous voyez cette lune ! » Au Jour de la Résurrection, les croyants, au Paradis, le verront comme ils voient la pleine lune. Cela ne signifie pas qu'Allah est comme la pleine lune, puisque rien n'est semblable à Allah, qui est plus grand et plus glorieux. Cela signifie que les deux façons de voir sont semblables. Tout comme nous voyons réellement et clairement la pleine lune, nous verrons réellement et clairement notre Seigneur, de nos yeux. Sache que le plus grand bienfait dont les gens du Paradis se délecteront est le fait de voir le visage d'Allah et rien n'équivaut à cela. Quand il a dit que nous verrons notre Seigneur comme nous voyons la pleine lune, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Si vous pouvez ne pas rater de prier avant le lever du soleil et avant son coucher, faites-le ! » Cela signifie : si vous pouvez les accomplir parfaitement, ce qui implique notamment de prier en groupe, tant que c'est possible. « faites-le ! » : cela prouve que le fait de pratiquer les prières de l'aube et de l'après-midi avec assiduité est un moyen de voir le visage d'Allah.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

